

Zeitschrift: Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier
Herausgeber: Association pour l'Étude de l'Histoire du Mouvement Ouvrier
Band: 5 (1988)

Artikel: Le mouvement ouvrier à Sainte-Croix : coopérer pour mieux vivre
Autor: Piquet, Jean-Claude
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-520199>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE MOUVEMENT OUVRIER À SAINTE-CROIX

Coopérer pour mieux vivre

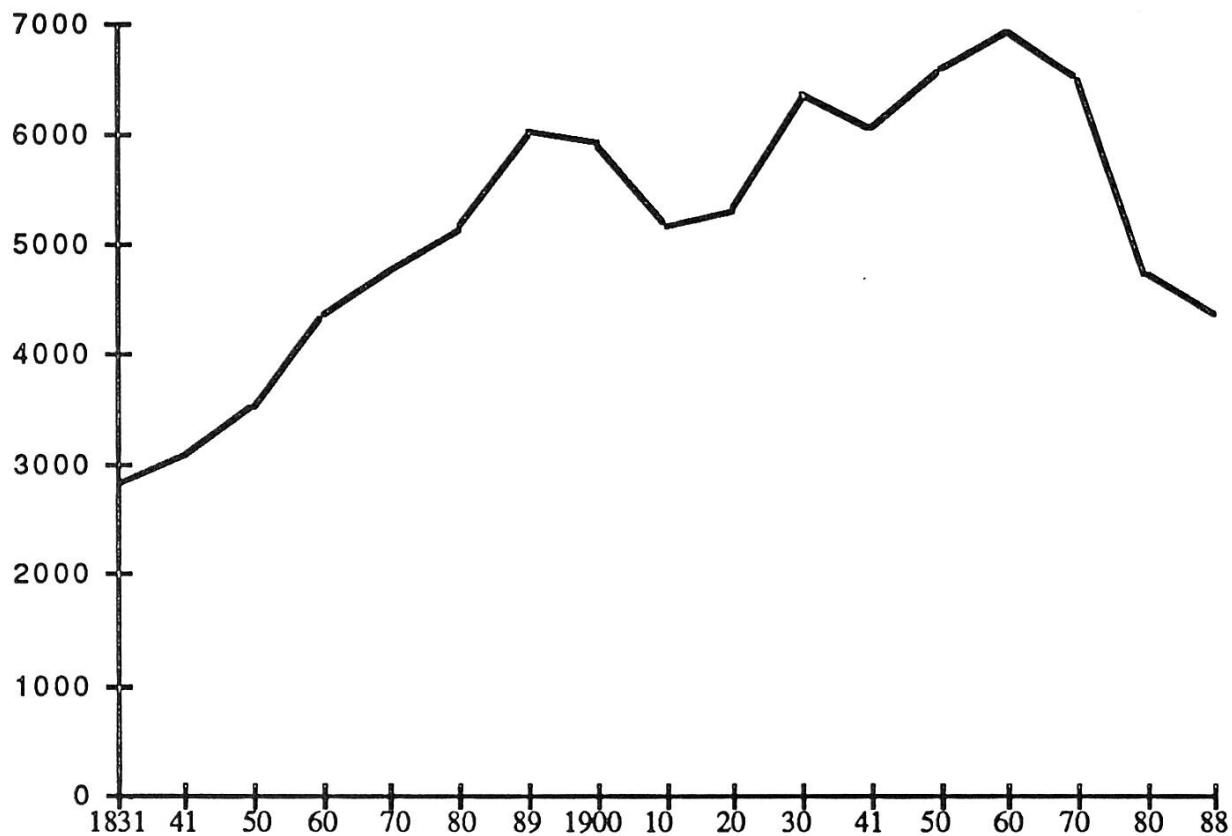
Par Jean-Claude PIGUET

Quel enfant ne s'est pas endormi avec les notes cristallines égrenées par une boîte à musique ? quel adulte ne s'est pas extasié devant ces mécanismes d'une extrême précision qui reproduisent berceuses, chansons populaires et valses ? La région de Sainte-Croix, berceau et capitale mondiale de la boîte à musique, s'est forgée une réputation avec cette production de charme.

Logés dans une combe du Jura vaudois à 1'100 mètres d'altitude, la petite ville de Sainte-Croix et les villages environnants regardent vers la plaine et Yverdon-les-Bains, tandis que de l'autre côté du col des Etroits, le Plateau des Granges avec le long village de L'Auberson et ses nombreux hameaux voisins avec la Franche-Comté. Les hivers y sont longs, beaux et rigoureux, la terre n'est pas très généreuse, les communications ont longtemps été difficiles, on vivait donc replié sur soi-même, avec un esprit religieux intense et une grande expérience de la solidarité.

Le travail des champs, des pâturages et de la forêt n'ont pas empêché l'émigration des jeunes gens et, si l'on veut que ces forces vives restent dans la région, il faut trouver une activité plus rémunératrice : ce sera la mécanique fine. On a une certaine expérience de la métallurgie avec les hauts-fourneaux installés jusqu'en 1780 le long des cours d'eau, on a tissé des réseaux commerciaux grâce à la dentellerie qui a occupé des centaines de femmes jusque vers 1850, quelques artisans habiles fabriquent des pendules et les cadratures qui déclenchent leur carillon. On se lance donc dans l'horlogerie, d'autant plus qu'en 1836, les autorités communales apportent une aide substantielle à des fabricants pour introduire à Sainte-Croix la montre complète... et l'indépendance. Après des décennies de prospérité et

Evolution de la population de la commune de Sainte-Croix de 1831 à 1988



malgré de nouveaux efforts de la collectivité locale au début du XXe siècle, cette industrie décline pour s'éteindre presque complètement.

Heureusement, l'artisan habile à ouvrir un mouvement de montre doit l'être aussi pour un mouvement à musique. En 1811, Abram-Louis Cuendet introduit cette industrie à Sainte-Croix que des générations de Jaccard, de Mermod, de Paillard, de Thorens, de Cuendet et de Gueissaz vont développer, diversifier et diffuser aux quatre coins du monde. Bien avant que le machinisme ne réunisse les ouvriers dans des usines – la première est inaugurée en 1875 – la fabrication des boîtes à musique s'effectue selon le mode de l'établissage : le fabricant distribue les pièces au domicile d'ouvriers très spécialisés (goupilleuses, justifieuses, piqueurs, accordeurs à l'oreille exercée, remonteurs, vérifieurs, etc.), puis organise la vente des objets terminés.

L'industrie des boîtes à musique – des petites tabatières dont les Chinois étaient friands à la «Sublime Harmonie» qui ornait les salons de la Belle Epoque – contribua à la prospérité et au renom de la région de Sainte-Croix. La population connut de 1800 à 1957 une croissance importante – elle était alors la cinquième commune du canton de Vaud – que seules de violentes

crises économiques interrompirent. Le village de Sainte-Croix eut de brusques poussées de fièvre et se gonfla de nouveaux quartiers au gré de la conjoncture, de manière un peu anarchique.

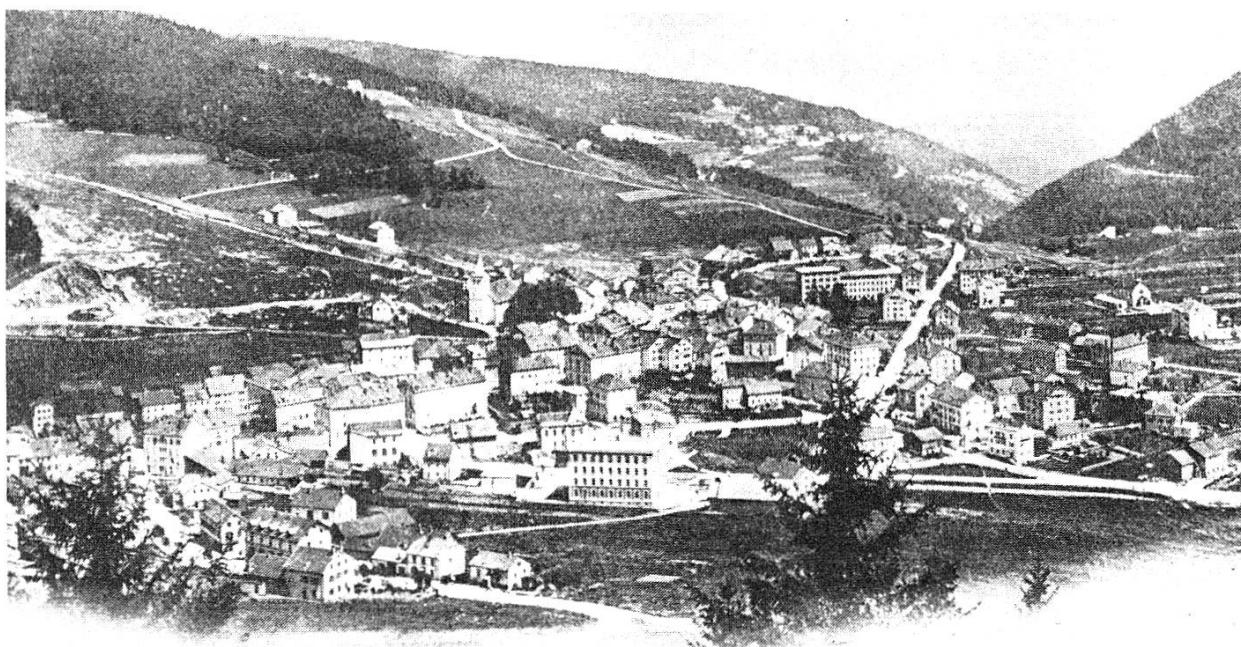
Mais la prospérité coûte cher. Si la plupart des fabricants peuvent s'enorgueillir des médailles reçues pour leurs produits lors de multiples expositions, le son cristallin de ces bijoux devait paraître bien terne aux ouvrières qui n'arrivaient pas à gagner un franc par jour, qui étaient souvent payées en marchandises, et dont l'appoint suffisait à peine à nourrir la famille. Et dans les temps de crise avec leur cortège de chômage et de baisse de salaire, le petit coin de terre ou de jardin ne suffisait guère pour nouer les deux bouts. Il a donc fallu s'organiser, s'entraider, coopérer si l'on voulait rester au pays et vivre décemment. Un exemple :

«Voulons-nous nous voir forcés à ne plus pouvoir manger que des pommes de terre et boire du schnaps, comme dans certaines régions industrielles de l'Allemagne ? Voulons-nous que les enfants du pauvre, qui déjà souffrent d'un régime souvent trop frugal, se voient encore retirer de leurs petites bouches le morceau de pain qu'ils mangent avec avidité, et que leurs joues déjà si pâles maigrissent encore davantage ?». Le Comité de la société des ouvrières en boîtes à musique appelle le 22 janvier 1902 à se mobiliser contre une importante baisse de salaire. Elle a réussi à réunir plus de 700 ouvriers et une vingtaine de fabricants et à leur faire signer une convention qui préfigure celles en vigueur aujourd'hui et qui constituent les bases de la paix du travail.

Bien avant que l'on parle de socialisme – le parti est fondé le 1er Mai 1916 et portait jusqu'alors le nom d'Union ouvrière – les travailleurs ont tenté à maintes reprises de s'organiser pour se procurer des denrées de première nécessité à de bonnes conditions, pour garantir les salaires et pour obtenir la protection des autorités. Le mouvement coopératif connaît un essor particulier avec la Boulangerie et la Boucherie sociales dès 1856 et la «Société de consommation par l'épargne» fondée par la section locale de la première Internationale en 1867, avec enfin les Sociétés coopératives créées dans les années 1890.

C'est alors une période de crise qui voit la constitution du syndicat des ouvriers en boîtes à musique – dont une première version était apparue en 1859 déjà – et l'émergence du Grütli romand et d'un parti ouvrier. Celui-ci ne se structure cependant que le 30 novembre 1907, sous le nom d'Union ouvrière, une appellation qui réunit les dimensions syndicale, sociale et politique, ce qui convient aux travailleurs sainte-cruciens, peu friands de joutes politiques et d'utopies révolutionnaires, mais très soucieux d'améliorer concrètement le quotidien.

Collection privée



Sainte-Croix au début du siècle.

De nature pacifique, plus portés vers la concertation que vers l'affrontement, les travailleurs de Sainte-Croix n'ont cependant pas hésité, en cas d'injustice, d'abus et de misère insupportable, à s'exprimer et à appeler leurs concitoyens à s'entraider. Ils l'ont fait essentiellement par le canal de la *Feuille d'Avis de Sainte-Croix* fondée en septembre 1852 dont la lecture a permis – vu la rareté des archives dans ce domaine – de dévoiler les grandes lignes de ce mouvement ouvrier.

Le mouvement coopératif

Au XVIII^e siècle déjà, la population de Sainte-Croix a développé une forme originale de solidarité : les caisses de famille. Celle des Jaccard créée en 1754, puis celle des Cuendet, des Gueissaz et plus tard des Campiche qui permettent de venir en aide à une famille dans la détresse ou dont un enfant témoigne de volonté et d'aptitudes suffisantes pour entreprendre un apprentissage ou des études. Ces caisses subsistent de nos jours, tout comme la Société de secours mutuels dont une section, parmi les premières du canton, est créée en 1850.

La commune assure évidemment l'essentiel des secours à travers la Bourse des Pauvres dont les versements atteignent, au gré de la conjoncture économique et de la rigueur des hivers, entre le quart et le tiers des dépenses

communales. Au milieu du XIXème siècle, la misère est telle que, sous l'impulsion des Conseils de paroisse, on crée des Sociétés de bienfaisance dont les buts initiaux sont de «lutter contre les abus de la mendicité». Les membres de la Société délivrent une carte aux mendiants qui frappent à leur porte et les prient de ne plus s'adresser qu'aux bureaux de mendicité ouverts dès l'hiver 1855 à Sainte-Croix et à L'Auberson.

Mais la charité, si bien ordonnée soit-elle, ne satisfait pas tout le monde. Le pintier du Château Emile Huser par exemple, s'il organise des campagnes ponctuelles de soutien en faveur d'une famille sinistrée, n'apprécie guère ce système en général. «Fournissez à l'homme l'instrument qui lui permettra d'acquérir des richesses, et lorsqu'il le possédera ne le lui arrachez pas des mains; respectez le prix de la main-d'oeuvre, ne faites pas de l'usure pour avoir plus tard l'occasion de faire l'aumône : c'est du jésuitisme», écrit-il dans la *Feuille d'Avis de Ste-Croix* du 30 janvier 1858.

Partisan convaincu du principe coopératif, Emile Huser voit dans l'association ouvrière un moyen plus efficace de lutter contre le paupérisme et, dans plusieurs articles publiés dans la *Feuille* en 1856, il propose «une association d'abord partielle, puis ascendante et universelle des travailleurs». Mais sans résultat immédiat.

Boulangerie et Boucherie sociales

A cette époque apparaissent dans plusieurs villes du canton les premières coopératives et boulangeries sociales. Le pain engloutit alors plus de 20% de la paye de l'ouvrier et son prix varie fortement d'une saison à l'autre (entre 15 et 28 centimes la livre entre 1856 et 1867 pour un salaire journalier d'environ 3 francs pour un horloger). Il est particulièrement élevé en 1854-55, si bien que plusieurs citoyens de Sainte-Croix, dont le syndic Louis Jaccard et le secrétaire municipal Jules Addor, fondent le 18 décembre 1854 une Boulangerie sociale.

La plupart d'entre eux s'étaient déjà réunis un an plus tôt dans une Société de Prévoyance dont le but était de mettre en rapport le prix du pain et celui des céréales et d'en favoriser l'achat à la classe peu aisée. A l'aide d'une souscription publique d'actions de cinq francs, accessibles à la plupart des familles, on avait financé la construction d'un bâtiment comprenant un four banal, un local de vente et un logement. On s'apprêtait à l'offrir en location lorsqu'une nouvelle hausse de la livre incita le comité à transformer la société en Boulangerie sociale. Suite aux bons renseignements fournis par le gérant d'Yverdon – en deux mois d'activité, la Société a déjà permis aux Yverdonnois d'économiser plus de 9'000 francs et son pain est excellent... –

une nouvelle souscription est lancée qui remporte un succès rapide, permet d'engager un ouvrier-boulanger, d'ouvrir le débit de pain le 6 mars 1856 et, cinq mois plus tard, un deuxième four banal.

Ouverte tous les jours sauf le dimanche, la Boulangerie sociale fabrique en moyenne 500 livres de pain par jour, avec d'importantes fluctuations (de 150 livres à 800 le samedi). On y vend aussi de la farine (deux tonnes en 1859), de la pâte, du charbon et parfois des «moules» de bois. Le 8 avril 1861, on ouvre une succursale au magasin de la Halle au centre du village et la Boulangerie se transforme presque en épicerie puisqu'on y trouve «tous les articles farineux, ainsi que sucre, café, savon, etc.», puis des pois verts, des haricots et du son de froment.

Mais la prospérité de l'établissement est largement tributaire du volume des ventes, déterminé lui-même par le prix du pain. Si les trois premières années d'exploitation – avec une livre oscillant entre 21 et 28 centimes – laissent de confortables bénéfices, l'année 1858 – la livre a baissé à 15 centimes – est déficitaire et justifie la publication dans la presse locale du rapport annuel afin de rappeler les coopérateurs à plus de fidélité.

L'activité de la coopérative se poursuit jusqu'au début 1867 lorsqu'elle concentre ses activités sur le magasin de la Halle et qu'une assemblée générale décide de vendre le bâtiment le 27 mars 1867, sonnant ainsi le glas de la Boulangerie sociale.

Pendant une douzaine d'années, ses prestations ont été utilisées par un quart environ de la population, mais elle a contribué à faire profiter chacun (par l'effet de concurrence) d'une baisse moyenne de deux centimes du prix de la livre. Elle a aussi entraîné dans son sillage la création d'une Boucherie sociale.

En effet, le 8 décembre 1855, alors qu'on est en pleine euphorie coopérative, un citoyen rappelle dans la *Feuille d'Avis* la méfiance injustifiée qui avait entraîné la création de la Boulangerie sociale, ceci afin de mieux convaincre la population de se lancer dans la création d'une boucherie sociale. L'affaire serait d'autant plus facile que la commune a fait construire en 1853 un abattoir, il suffirait d'émettre des actions de 5 ou 10 francs pour «faire l'acquisition de quelques pièces de bétail, et l'on trouverait bien une étable où les garder jusqu'au moment de les abattre».

Une tournée à domicile est entreprise pour la souscription et le 21 janvier 1856, la première assemblée des actionnaires élit un comité présidé par le syndic Louis Jaccard, puis adopte un règlement et nomme Daniel Margot directeur. Le 1er mars s'ouvre un débit de viande qui est tenu par Charles Bauer, un boucher qui a eu quelques ennuis avec ses collègues à propos des prix et qui est ravi de leur jouer ce bon tour.

ANNONCES.

BOULANGERIE SOCIALE DE S^{te}-CROIX.

Prix du pain 28 cent.

BOUCHERIE SOCIALE DE S^{te}-CROIX.

Prix du bœuf 45 cent.
» de la vache. 40 »

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS.

Les souscripteurs pour la fondation d'une section à Ste-Croix sont convoqués en assemblée générale Lundi 22 courant, à huit heures du soir, dans la grande salle de l'Hôtel du Jura.

La Feuille d'Avis de Sainte-Croix publie régulièrement le prix du pain et de la viande.

Une succursale est ouverte le 15 mars à L'Auberson, mais les affaires ne sont pas florissantes pour autant. Soit que les bouchers sont devenus plus raisonnables, soit que la population n'y ait pas été assez fidèle, l'assemblée générale du 30 août 1858 prononce la dissolution de la Société et invite «les actionnaires à venir recevoir la somme de 5 frs 88 par action chez le boursier Samuel Margot» (FAS 2 octobre 1858).

La première Internationale

C'est aussi sous la forme coopérative que l'Association Internationale des Travailleurs s'implante dans la région de Sainte-Croix. Une section locale est fondée le 20 juillet 1867 à laquelle 48 personnes adhèrent, et qui suscite l'admiration du rédacteur de la *Feuille d'Avis* : «Cette institution mérite le bienveillant appui de toutes les personnes qui s'intéressent au bien-être matériel et moral de l'ouvrier» (27 juillet 1867).

L'association fraternelle est considérée par les promoteurs locaux comme du «christianisme mis en pratique», comme un moyen de combattre l'égoïsme et de prouver «par nos actes que nous sommes animés de cet esprit de Fraternité qui fera la conquête de l'humanité» (FAS 17 août 1867).

Concrètement, il s'agit de faire d'une pierre deux coups : on stimule l'épargne en créant une caisse dans laquelle chaque sociétaire verse un franc par mois et en émettant des actions de cinq francs, avec le capital ainsi réuni, un achète en gros des produits de première nécessité qu'on écoule auprès des coopérateurs. Quatre mois après la création de la section, on a réuni assez d'argent pour décider l'ouverture d'un magasin où l'on vendra du café, du savon, du riz et autres articles. Le comité écrit l'ailleurs à la *Voix de l'Avenir* (8 décembre 1867) qu'une «section internationale de consommation par l'épargne» a été fondée à Sainte-Croix, il suggère une collaboration entre les sociétés coopératives de Suisse romande et la création d'un dépôt central, «je crois que c'est là le côté avantageux de la grande association internationale».

Le bilan du premier exercice est relativement satisfaisant puisqu'il permet la distribution d'un dividende de 1 fr 50 par action, la moitié étant versée à un fond de réserve qui doit permettre l'établissement d'une caisse de prévoyance. Un dépôt est ouvert à La Sagne, l'offre de marchandises et le chiffre d'affaires augmentent, si bien que le deuxième exercice laisse un bénéfice de 2 frs 10 par action. Le 5 juin un nouveau dépôt s'ouvre chez Emile Baud à L'Auberson où la section se réunit de plus en plus souvent et où elle finira d'ailleurs son existence. Après une longue période de discréption paraît le 29 novembre 1873 dans la *Feuille d'Avis* une annonce selon laquelle «La Société de consommation de L'Auberson veut liquider définitivement ses comptes» et lance un appel à ses créanciers et débiteurs.

Même si son délégué au congrès de Lausanne a pris une part active au débat – Cuendet-Kunz a présenté un rapport sur les «coopératives-écoles-ateliers» – la section locale de la Ière internationale s'est peu intéressée aux débats de cette organisation et s'est concentrée sur les moyens pratiques d'améliorer les conditions matérielles d'existence de ses membres. Elle a trouvé dès sa fondation un certain nombre d'adhérents fidèles, mais s'est révélée incapable d'essaimer dans la population, de susciter le développement qui aurait assuré son existence à plus long terme.

Les premiers syndicats

Si les ouvriers de Sainte-Croix ont goûté très tôt au système coopératif, ils ont essayé également de s'organiser en syndicat pour défendre leurs intérêts. La première manifestation survient en 1859 avec la fondation de la Société des ouvriers faiseurs en pièces à musique. Présidée par Charles Isely, elle est représentée au congrès de Genève de la première Internationale par Louis Marrel, le futur secrétaire de la section locale de l'AIT. Cette société disparaît après quelques années d'activité pour se reconstituer en 1897 sur des bases plus solides.

Entre-temps, le 31 octobre 1864, les fabricants de la région sont les premiers du canton – après ceux de la capitale – à se constituer en Société Industrielle et Commerciale.

En 1872 existe une section locale de l'Association des ouvriers graveurs et guillocheurs, mais la grève déclenchée dans l'arc jurassien épargne Sainte-Croix. «Contrairement à ce qui est arrivé dans différentes localités industrielles horlogères [...] nos patrons graveurs et guillocheurs de Ste-Croix ont adhéré de prime abord et franchement aux conditions fondamentales de notre association» (FAS 3 février 1872).

L'année suivante apparaît une Société des repasseurs – une spécialité

particulièrement délicate de la fabrication des boîtes à musique – et dans les années suivantes retentissent plusieurs appels à réunir les poseurs de cartels ou l'ensemble des ouvriers et patrons pour «s'entendre sur les prix du travail», mais on est encore en période de haute conjoncture et il faudra la terrible dépression des années 1890 pour voir la fondation d'un puissant syndicat.

Jaccard Progrès

Sur le plan politique, rien ni personne ne troublent la domination absolue du parti démocratique, si ce n'est un personnage qui résume à lui seul la lutte des artisans jurassiens pour la démocratie, la liberté et la justice, c'est Eugène Jaccard, dit «Progrès». Rédacteur pour plusieurs journaux, «publiciste», il doit ce surnom à un *«Journal de la Révolution intellectuelle, politique, matérielle et morale»* intitulé précisément *«Le Progrès»* qu'il fonde à Lausanne en 1854 et dont il ne sort que treize numéros, qu'il fait reparaître à Genève en 1860, mais sans plus de succès.

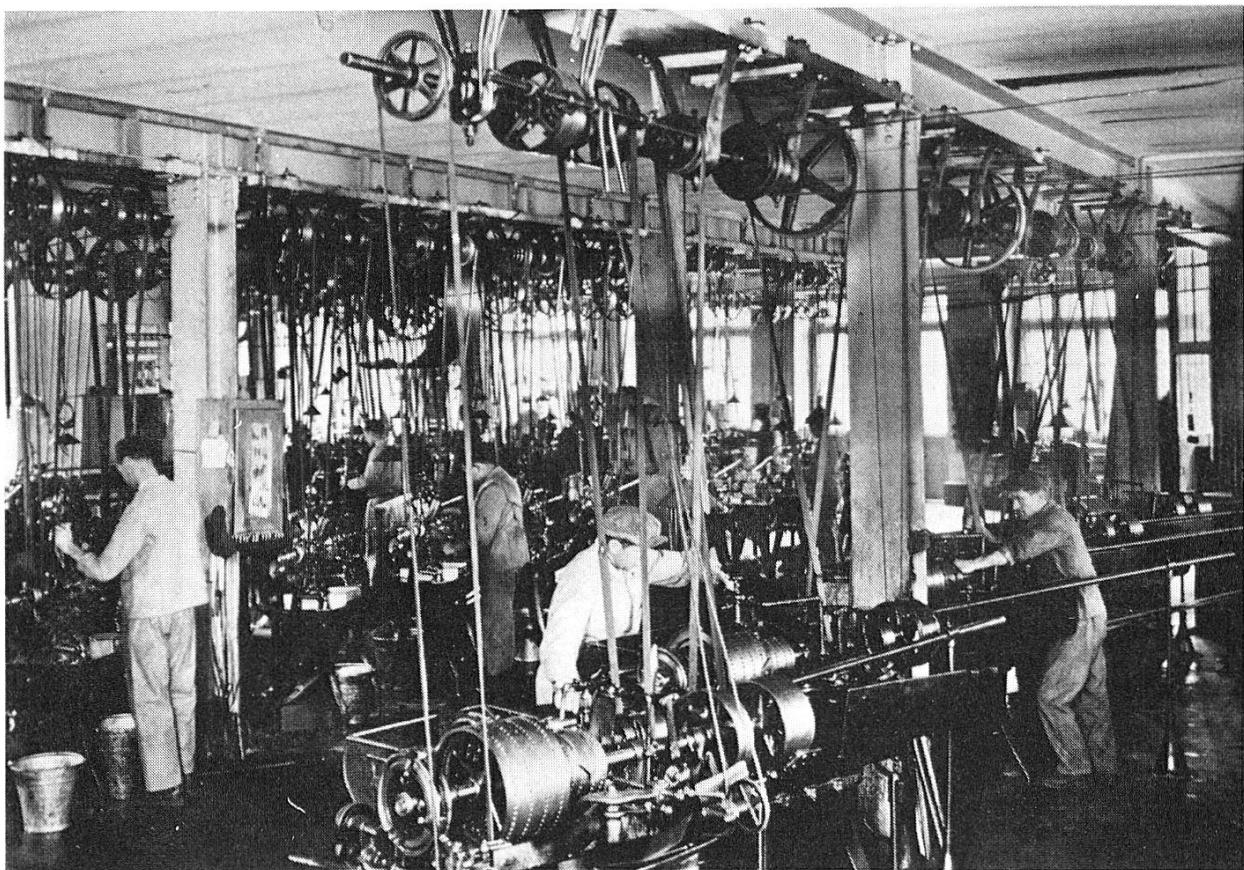
Tenaille par le besoin de s'exprimer, il publie plusieurs opuscules sur les questions brûlantes du moment comme l'*«affaire de Neuchâtel»* ou la *«séparation de l'Eglise et de l'Etat»*. Champion des pétitions au Grand Conseil vaudois, il est le premier à proposer l'institution des tribunaux de prud'hommes, une revendication constante du mouvement ouvrier local que le parti socialiste local fera aboutir en... 1981.

Candidat malheureux aux élections cantonales de 1878 – il n'est soutenu que par un cercle d'amis fidèles, mais n'est pas prophète en son pays – Jaccard Progrès se console avec la victoire de sa dernière pétition demandant d'augmenter de 4'000 à 10'000 francs la subvention cantonale aux ouvriers qui se rendent à l'Exposition universelle de Paris.

Le Grütli

De leur côté, les artisans et ouvriers suisses alémaniques de Sainte-Croix se retrouvent au local de la section du Grütli. Ils sont une quarantaine à se réunir pour discuter, lire, s'informer, pour préparer des soirées théâtrales ou la célébration de l'Arbre de la Saint-Sylvestre, ils fondent aussi une Société de tir qui se montre active de 1880 à 1914.

Le Grütli se fait connaître de la population le 30 juin 1861 par une fête à laquelle sont conviées les sections de Lausanne et du Val-de-Travers, elle se manifeste à nouveau le 6 août 1882 à l'occasion de l'inauguration de son nouveau drapeau, avec la collaboration des sociétés locales de tir, de chant, de musique et de sections invitées.



Un atelier à Sainte-Croix au tournant du siècle.

Société d'entraide et d'éducation ouvrières exclusivement, le Grütli allemand n'apparaît pas sur la scène politique, il faut attendre pour cela la formation de la section romande. On a déjà tenté en 1863 et 64 de créer une telle section, l'imprimeur Junod y est très favorable, il publie force lettres et articles en faveur du Grütli et lance même une liste d'adhésions, mais il faudra attendre encore une génération. Son fils Charles-Ami a repris sa succession à la tête de l'imprimerie de la *Feuille d'Avis* et en 1887 il participe à la fondation de la section du Grütli romand de Sainte-Croix.

On va entrer dans une période plus difficile pour la population et la classe ouvrière de la région. On a vécu jusqu'alors plusieurs décennies de croissance et de prospérité – entrecoupées bien sûr de courtes dépressions – on a réussi à améliorer un peu l'ordinaire grâce aux coopératives, syndicats et autres sociétés, mais on n'est pas encore organisé en mouvement ouvrier. La crise des années 1890 sera décisive.

L'éveil de la classe ouvrière

L'industrialisation de la région de Sainte-Croix s'est poursuivie régulièrement au cours du XIXème siècle avec une croissance constante de la population et de ses diverses agglomérations, qui cesse cependant vers 1890. La population va subir dès lors quelque vingt ans de crise marqués par une recrudescence de la misère et une forte émigration.

Progressivement le nombre de ces paysans-ouvriers qui, avec la terre et l'atelier, disposaient d'un double revenu et d'une relative autonomie, diminue sensiblement, tout comme le travail à domicile. La dentellerie a disparu, l'horlogerie connaît une décadence dont elle ne se remettra pas et le machinisme s'introduit peu à peu jusque dans la fabrication des boîtes à musique. Un nombre croissant d'opérations sont concentrées dans les ateliers et les premières fabriques, marquant la dépendance croissante de la classe ouvrière. Dépendance d'autant plus forte que plusieurs employeurs tiennent commerce et payent leur personnel en marchandises. Fragilité aussi face à la concurrence et au marché international de la boîte à musique. La crise des années 1890 provoque donc la naissance de la Société des ouvriers en boîtes à musique, tout comme elle a favorisé celle des Sociétés coopératives de consommation de Sainte-Croix et de L'Auberson.

A l'assaut des parlements

Mais la région est sensible également aux mouvements politiques qui agitent le canton; le développement du Grütli romand puis du parti ouvrier d'Aloys Fauquez trouve un écho dans la cité jurassienne et permettra notamment l'élection du premier syndic ouvrier, César Aubert en 1891.

En automne 1877, la section locale du Grütli lance un appel à fonder une section romande qui regroupe bientôt une quarantaine de membres. Présidée par Charles-Ami Junod, elle dispose d'un local et d'une bibliothèque, participe à de nombreuses souscriptions et récoltes de signatures, crée une caisse de secours en cas de maladie et de décès, puis une chorale, L'Avenir, qui interprétera le *Serment des Trois Suisses* et autres chants patriotiques lors des grandes occasions. Comme l'inauguration du drapeau le 1er juin 1890, en compagnie de l'Union instrumentale, une occasion pour le président de faire «connaître à la population que le Grütli n'est pas une association d'anarchistes ou autres révolutionnaires de ce genre, mais bien une association pacifique, travaillant à l'amélioration du sort de l'ouvrier. Que son but est absolument patriotique et humanitaire et que ses aspirations sont absolument suisses» (FAS 7 juin 1890).

Quelques jours plus tôt, le Grütli romand a invité tous les ouvriers à l'hôtel du Jura pour la célébration du 1er Mai et, dès le vote de la loi cantonale sur les tribunaux de prud'hommes, il s'est lancé dans la bataille pour introduire cette institution dans la commune de Sainte-Croix. Aloys Fauquez donne l'impulsion le 28 avril 1889 par une conférence à laquelle une soixantaine de personnes assistent et qui débouche sur une pétition bientôt revêtue de 308 signatures à l'adresse de la Municipalité. Le combat sera long, impétueux, mais le résultat négatif. Malgré de nombreuses interventions, les votes favorables tantôt du Conseil, tantôt de la Municipalité, ce n'est jamais le bon moment. Il faut attendre l'expérience des prud'hommes de Lausanne, puis d'Yverdon, il faut examiner le coût de ce service pour la commune pour juger l'institution finalement inutile. Si le Grütli a réussi à Lausanne, Yverdon et Payerne, il échoue à Sainte-Croix.

La section est très active lors des élections et, avec le parti ouvrier, parvient, si ce n'est à entamer la domination de l'entente démocratique, à élargir tout au moins la lutte électorale, à améliorer le choix des citoyens et la participation aux élections.

Sur le plan cantonal, l'échec de 1889 où le Grütli – pas plus à Sainte-Croix qu'à Lausanne – ne parvient à placer ses candidats sur la liste électorale, le parti ouvrier formé ensuite voit quatre ans plus tard son existence reconnue, ainsi que son droit à une part dans l'administration, si bien que la liste électorale du «parti démocratique-ouvrier» s'ouvre en 1893 à neuf candidats pour cinq sièges. Le libéral William Barbey, le principal promoteur du chemin de fer Yverdon-Ste-Croix alors en construction, qui a été présenté par le Grütli est élu, mais il opte pour le cercle de Baulmes et démissionne. Le menuisier de Lausanne Charles Thévenaz, longtemps membre du comité vaudois du Grütli et le syndic César Aubert obtiennent un bon cinquième des suffrages, mais la députation en place est reconduite intégralement.

La première victoire du mouvement ouvrier sur le plan cantonal est offerte le 29 janvier 1894 par Louis Recordon-Sulliger présenté lors d'une élection complémentaire contre un candidat libéral et un radical qui se retire après le premier tour. Présenté par «un groupe d'ouvriers», le nouveau député – qui sera réélu sur la liste radicale jusqu'à sa nomination de préfet le 6 mars 1908 – ne ralliera cependant pas le groupe ouvrier du Grand Conseil. «Je soutiendrai au Grand Conseil seuls *les vrais principes démocratiques modérés*, mettant de côté avec soin les principes autoritaires, comme ceux trop avancés, sans méconnaître toutefois que dans ces derniers il y en a qui méritent une grande attention.» (FAS 3 février 1894)

Quatre ans plus tard – on est alors en pleine effervescence syndicale – la présentation par les partis de l'Entente d'une liste électorale limitée sans

même qu'une assemblée préparatoire n'ait été convoquée, provoque l'apparition momentanée d'un parti progressiste qui propose douze candidats, dont les six députés sortants, mais doit se contenter de 15 % des voix.

La pression exercée par le Grütli romand et le parti ouvrier permet également un élargissement du choix démocratique lors des élections communales. Jusqu'alors, les membres du Conseil étaient élus par séries successives préparées par les comités des partis, ce qui ne laissait aucune chance à d'éventuels outsiders. On va donc tendre à ne présenter qu'une seule liste comportant plus de candidats que de sièges. Ce principe acquis – ce sera chose faite dès 1893 – on se battra pour la répartition des candidats en fonction du rapport des forces politiques.

Une première étape est franchie en novembre 1889 après de très vives luttes et la pression de deux assemblées populaires : on adopte le principe de listes surcomplètes de 40 candidats, ce qui permet à nombre de figures nouvelles d'entrer au Conseil et notamment à deux nouveaux représentants ouvriers, ce qui porte leur nombre à cinq.

Le 11 juin 1891, suite à la démission d'Auguste Addor, c'est un ouvrier de La Sagne, César Aubert, qui est élu syndic de Sainte-Croix où il sera confirmé en 1893. Lourde tâche pour un ouvrier de diriger une commune industrielle dont tous les pouvoirs ont été et sont encore aux mains des fabricants et du parti radical. César Aubert s'efforce d'entraîner la Municipalité à rechercher de nouvelles industries pour pallier à la crise, il propose une révision de l'impôt communal qui provoque des débats passionnés et sous son règne sont réalisés notamment l'amenée d'électricité dans la commune, la construction du chemin de fer et celle du collège de la Poste.

Les élections communales de 1893 et de 1897 se déroulent sur la base d'une liste unique surcomplète et permettent l'élection de trois, puis de cinq conseillers ouvriers. La participation atteint alors 60 % et, les élections de 1901 étant calmes, il faudra attendre 1905 et l'apparition de l'Union ouvrière pour voir se déclencher de nouvelles luttes électorales virulentes.

Les coopératives

Cette fin de siècle mouvementée voit resurgir à Sainte-Croix le mouvement coopératif qui se manifeste par la création des Sociétés de consommation, les «coopés» qui existent encore de nos jours. Mais là aussi les débuts sont difficiles et la lutte exigera une persévérance à toute épreuve.

Malgré un certain enthousiasme, le premier essai de créer une coopérative échoue en 1887. Deux assemblées populaires ont eu lieu, un comité a été nommé et des statuts adoptés, mais il faut attendre le 13 février 1892 pour que se constitue la Société coopérative de consommation de Sainte-Croix

«avec un capital des plus modestes et seulement une vingtaine d'actionnaires» (*FAS* 1er septembre 1894). On l'appelle *L'Avenir* pour bien montrer qu'on y croit, malgré la méfiance, voire l'hostilité qui entoure les fondateurs. On ouvre en juin 1892 un magasin à la rue Centrale qui offre «des marchandises fraîches et de première qualité en épicerie, mercerie et faïence» (*FAS* 18 juin 1892), on réalise un chiffre d'affaires de 1'795 francs et distribue un dividende de 10% à l'issue du premier semestre d'activité.

En 1895, alors que le magasin s'est développé régulièrement, le mouvement coopératif franchit une étape décisive en se dotant de nouveaux locaux à la rue des Arts et en ouvrant une boulangerie. Le mécontentement des commerçants de la place s'étend alors aux boulangers, mais *L'Avenir* enregistre une croissance spectaculaire de ses ventes. Une Société coopérative et fondée aussi à L'Auberson, dont le magasin s'ouvre le 11 février 1895, ce qui réjouit cet ouvrier : «A L'Auberson, la société quoique n'étant pas encore en activité, provoque une baisse générale; en effet, quelques négociants venus sans doute à des sentiments généreux et humanitaires, viennent de fixer des prix extraordinairement bas sur quelques articles. L'on dit ici que les boulangers mus par les mêmes sentiments vont baisser le prix du pain de 30 à 25 centimes. Quelle joie ce sera pour tous les consommateurs.» (*FAS* 16 février 1895). Il demande cependant à la population de soutenir fermement les coopératives, «car il est fort probable que les sentiments généreux qui se manifestent de la part de quelques négociants, s'évanouiraient aux funérailles de ces sociétés.»

Les ouvriers ne s'y trompent pas qui sont toujours plus nombreux à devenir coopérateurs : ils sont déjà 173 en 1895 et seront 589 en 1908. Les services rendus expliquent cet engouement puisque l'éventail des marchandises s'élargit sans cesse, comme augmente le chiffre d'affaires : on a passé de 16'504 francs en 1893-94 à 80'920 francs en 1898-99 pour approcher le quart de million en 1914. On a même ouvert en 1898-99 une boucherie qui s'est rapidement assuré une bonne clientèle, mais a suscité les mêmes réactions fatales qu'avec la Boucherie sociale de 1856 : les bouchers de la place accordent soudain à leurs clients une ristourne de 10% qu'ils abandonnent peu après la fermeture du débit coopératif.

Le 20 août 1908, *L'Avenir* décide de souscrire pour 5'000 francs d'actions dans la nouvelle fabrique d'horlogerie Ste-Croix Watch & Co, «prouvant ainsi tout l'intérêt qu'elle porte aux questions qui intéressent le sort des travailleurs» (*FAS* 7 octobre 1908). Comme elle ne dispose pas d'un tel capital, elle propose au coopérateurs des obligations de 100 francs, ce qui démocratise par là même le financement d'un projet industriel auquel les ouvriers tenaient beaucoup.

3199. — Ste-Croix et la Sagne



Les premières grandes fabriques construites à l'entrée de Sainte-Croix.

Même si elle refuse en 1910 les sollicitations de l'Union ouvrière d'entrer en concurrence avec les Laiteries réunies en distribuant le lait, les coopératives de Sainte-Croix et de L'Auberson rendent d'inestimables services à la population ouvrière qui, en retour, garantit leur développement.

Splendeurs et misères des petites musiques

Les principales victimes de la crise industrielle qui frappe Sainte-Croix au tournant du siècle sont les centaines de familles dont le revenu dépend de la boîte à musique. Or les petites souffrent des tarifs protectionnistes et les grandes sont menacées de disparition à cause de la concurrence des musiques à disques allemandes et surtout de l'invention du phonographe. Il faudra que les industriels de la place se mettent à fabriquer ces nouveaux appareils et les gramophones en particulier pour que la situation économique s'améliore. Mais jusque-là les temps sont très durs. Parsemés de longues semaines de chômage, tissés d'incertitude et minés par une concurrence maligne pour s'attribuer le travail, avec les baisses qui en résultent. Même les fabricants se plaignent de cette lutte acharnée pour survivre, de cette sous-enchère qui avilît prix et qualité des produits.

Dès le début des difficultés, des ouvriers ont lancé des appels dans la presse locale pour réagir et s'organiser, pour créer une «ligue contre la baisse» (FAS 21 mai 1892), mais il faut attendre l'hiver 1896 – on aura re-

marqué que c'est presque toujours en hiver où les difficultés sont les pires qu'on tente d'organiser la solidarité dans le Jura vaudois – pour voir les événements se précipiter.

Le Syndicat des ouvriers travaillant sur le bois, qui a été créé le 18 mars 1893, connaît alors une nouvelle vigueur, les «finisseurs en musique» se rencontrent le 26 octobre 1896 au Château et le Grütli romand qui refait surface convoque une assemblée générale le 8 décembre. Trois jours plus tard, «notre secrétaire ouvrier romand, Héritier, arrivait à Ste-Croix, où une partie des ouvriers de cet endroit si industriel l'attendait en réunion cordiale et intime. Là l'idée d'une grande et belle organisation fut largement débattue. Mais le grand coup devait être donné dimanche à 2 heures, à l'hôtel de ville, dans la salle du Conseil communal. Salle rapidement comble; on se presse pour trouver place. Foule ouvrière et notabilités de l'endroit, syndic, député, etc.» (*Le Grutli*, 25 décembre 1896).

A l'issue de la conférence, un comité d'initiative pour la formation de l'Union ouvrière de Sainte-Croix est nommé qui convoque pour le 27 décembre une assemblée des ouvriers de la localité. Celle-ci décide le principe d'une entente non politique entre tous les ouvriers et lance «un appel à tous les hommes qui ont à cœur le relèvement de notre belle industrie. [...] Pour faire mieux connaître ses vues et le but que l'association ouvrière se propose, et afin d'avoir connaissance de l'opinion générale de la population à ce sujet, le comité provisoire a l'intention de convoquer des assemblées dans les différentes parties de la commune.» (FAS 9 janvier 1897)

La première a lieu le 16 janvier à Sainte-Croix où l'on renonce à créer une union ouvrière, mais plutôt une «Société des ouvriers en boîtes à musique» dont le but est de travailler à la prospérité de cette industrie et de lutter contre l'avilissement des prix résultant de la concurrence locale [...] par l'établissement d'un tarif minimum aussi uniforme que possible» (FAS 23 janvier 1897). D'autres assemblées ont lieu à L'Auberson le samedi suivant, à La Chaux le 25 où tous les ouvriers présents décident d'adhérer, puis à La Sagne le 2 février et à Bullet le 21. Enfin, une assemblée générale, qui réunit aussi les ouvriers du bois, adopte un projet de statuts à Sainte-Croix le 27 février.

A l'issuse de deux nouvelles assemblées générales, les statuts de la Société sont adoptés, restent à établir les tarifs de main-d'œuvre, ce qui prend plus de temps. Les choses traînent et ce sont les fabricants, excédés par les baisses «scandaleuses» de quelques concurrents, qui relancent la question. Des commissions représentant les différentes spécialisations de cette industrie (piquage, goupillage, remontage, finissage, accordage, etc.) établissent des prix de main-d'œuvre pour chaque opération et les négo-

cient avec les fabricants. Trois d'entre eux font de l'opposition, si bien qu'il faut patienter jusqu'en août 1898 pour que les ouvriers soient invités à signer les statuts par lesquels ils s'engagent à travailler au tarif et dont ils reçoivent un exemplaire imprimé. A côté de ces quelque sept cents paraphes, une vingtaine de fabricants s'engagent eux aussi à respecter les tarifs et à n'engager que des ouvriers syndiqués. Des sanctions sont prévues, ainsi qu'une procédure de recours et d'arbitrage qui ne seront cependant pas utilisées jusqu'au 31 mai 1902, date à laquelle échoit la convention. La Société est présidée par Louis Recordon-Sulliger, député, élu depuis lors municipal et vaillant combattant de la promotion économique communale; on trouve dans le comité Gustave Desponds, Emile Bugnon et d'autres qui formeront le noyau de l'Union ouvrière.

L'efficacité de la convention repose sur la participation de tous les travailleurs de la boîte à musique et sur la bonne foi de chacun. Mais il faudra veiller constamment à ce que les tarifs – revus chaque printemps – soient respectés autant par les ouvriers que par les fabricants. Si la majorité d'entre eux joue le jeu, certains n'ont de cesse d'inventer des stratagèmes pour détourner les tarifs : on augmente le travail dans un genre, et surtout on divise les parties en deux ou trois, rendant toute tarification impossible. Ce sont les «parties brisées» contre lesquelles le syndicat n'arrivera jamais à lutter efficacement, de nouvelles combinaisons étant toujours possibles.

Les «troubles» de Sainte-Croix

En janvier 1902, la perspective du terme de la convention provoque des troubles sociaux qui marqueront fortement la population. Afin de conjurer la menace d'une baisse importante de salaire annoncée par des fabricants, le Comité central du syndicat lance des appels tous azimuts aux fabricants, à la Municipalité, au Conseil d'Etat, pour s'adresser finalement aux ouvriers et les appeler à «discuter sur les moyens en notre pouvoir pour arrêter si possible une telle calamité» (FAS 25 janvier 1902).

Une première assemblée populaire réunit des centaines d'ouvriers le 25 janvier au Stand et nomme une commission mixte chargée de régler le problème de la baisse. Mais il en faut plus pour calmer les esprits. «A la sortie, une forte colonne est partie pour manifester contre un des fabricants incriminé à tort ou à raison. Aux cris, succédèrent les voies de fait et, d'un groupe de participants, partirent bientôt des pierres et autres projectiles. Une trentaine de vitres furent brisées, mais grâce aux efforts de quelques courageux citoyens, tout se borna à ces dégâts purement matériels. Cet événement a causé une vive émotion dans notre localité si paisible d'ordinaire et peu habituée à ces violences» (FAS 29 janvier 1902).

Si Albert Reuge – qui a servi de victime expiatoire aux ouvriers en colère – tente de se justifier publiquement en expliquant qu'il n'a fait que suivre la baisse de salaire appliquée par un concurrent, certains patrons battent leur coulpe : «c'est le sentiment de haine entre nous qui a amené ces faits regrettables; c'est nous, les fabricants, qui en sommes les véritables responsables», écrit le 1er février «un fabricant dont le nom est à la disposition de tous ses collègues».

Le 6 février, une nouvelle assemblée populaire adopte, sur la proposition de la commission mixte, «une convention par laquelle tous les fabricants s'engagent à payer leurs ouvriers aux prix fixés par le syndicat et à n'employer que des ouvriers faisant partie de ce syndicat. Les tarifs pourront être révisés chaque année au mois d'avril et la convention est faite pour une durée de cinq années.» (FAS 8 février 1902)

On s'achemine vers une solution, cependant une minorité de fabricants de L'Auberson pose des conditions jugées inacceptables pour ratifier la convention. Il faut donc utiliser les grands moyens et les fabricants de Sainte-Croix – dont Albert Reuge – ne sont pas les derniers à appuyer la convocation d'une assemblée populaire lundi 3 mars à 14 heures à la Halle de gymnastique de L'Auberson.

Près de cinq cents personnes se retrouvent à 1 heure devant le Cercle démocratique de Sainte-Croix pour se rendre dans le village récalcitrant, distant de quatre kilomètres. Un «imposant cortège ouvrier» s'ébranle, franchit le col des Etroits et débouche sur le Plateau des Granges. Se détachant sur les champs couverts de neige, on voit s'avancer une longue masse sombre et déterminée.

L'assemblée est tendue. Appelés à ratifier la convention, les fabricants de la minorité rappellent qu'ils ne s'y résoudront qu'à condition qu'elle soit valable un an à l'essai et qu'elle les autorise à s'approvisionner auprès de fabricants non syndiqués. Devant les protestations des ouvriers qui y voient la ruine de leur organisation, ils quittent brusquement la salle, provoquant la démission immédiate du Comité central. Il faut l'intervention énergique des fabricants de Sainte-Croix pour que le syndicat reprenne la situation en mains, invite les opposants à revenir dans la salle et, «sous le coup d'une pression extraordinaire et de menaces», selon eux, à signer la convention déposée sur la table, devant l'assemblée. Face à six cents personnes silencieuses, ils s'exécutent, non sans récriminations pour le dernier d'entre eux. «Je ne voudrais pas assumer votre responsabilité!», lui lance alors un ouvrier. La tension est extrême, mais la convention est signée par tous les fabricants.

Après moult difficultés, cette deuxième convention de cinq ans entre en

vigueur le 3 mai 1902, ramenant la paix sociale dans la région. Elle est globalement respectée pendant les premières années, sauf par la maison Jaccard-Thévenaz de L'Auberson qui ne cesse de s'y soustraire, minant ainsi l'existence du syndicat. Une amende de 300 francs est infligée à cette société, ce qui déclenche d'interminables tractations, procédures de recours, puis un long procès dont les frais portent un coup fatal à la caisse de l'organisation.

Au début 1904, le refus de la nouvelle direction de Jaccard-Thévenaz de signer la convention provoque le 9 janvier le boycott et la cessation de tout travail pour cette maison. Le syndicat demande les bons offices du syndic, mais le conflit s'envenime. Le comité doit en même temps infliger une amende de 100 francs à quatre ouvriers qui continuent à travailler et organiser une souscription pour aider ceux qui sont en grève. L'absence de tout fond de lutte se fait alors cruellement sentir, mais il est trop tard pour y remédier et la grève s'étiole au bout de deux mois.

Ces conflits mettent en péril la Société des ouvriers en boîtes à musique, ceci d'autant plus que certains fabricants persistent à ne pas jouer le jeu, ils inventent des nouveaux genres de musique, peu imaginatifs, mais dont le mérite essentiel est d'échapper à la tarification et de payer les ouvriers un peu moins. La seule parade à ces subterfuges étant de tarifer le travail à la journée, c'est ce que tentent les sections des accordieurs, des remonteurs et des poseurs en septembre 1904.

Ce sont dorénavant ces sections qui mènent le combat, celle des accordieurs se constituant par exemple en association, qui seule survivra au syndicat. Ce sont eux qui, avant l'échéance de la deuxième convention, convoquent l'ensemble des ouvriers en boîtes à musique en mars 1907 afin de prévenir une nouvelle baisse. Mais c'est le chant du cygne et l'assemblée générale du 26 décembre 1908 prononce la liquidation de la Société des ouvriers en boîtes à musique.

La crise industrielle qui a frappé la région touche à sa fin. Le syndicat a permis d'en atténuer les effets les plus aigus en assurant un salaire minimum à plus de sept cent personnes. Malgré les innombrables tentatives de tourner la convention, malgré l'égoïsme d'une minorité de fabricants et d'ouvriers – par principe ou par nécessité – le syndicat a réussi là où les fabricants avaient presque toujours échoué : il a obtenu l'entente momentanée de toutes les personnes produisant des boîtes à musique. Cela a provoqué quelques troubles momentanés, au début 1902 et 1904, faibles si on les compare à l'effervescence sociale des pays environnans, mais cela a certainement permis d'éviter le pire tant pour le niveau des salaires que pour la qualité des produits.



La carte de l'Union ouvrière de Sainte-Croix, au dos est imprimée la Déclaration de principes de l'UO.

Si l'on excepte la création d'une Société d'entraide des employés du chemin de fer Yverdon – Ste-Croix le 20 janvier 1907 et celle d'une section du Syndicat des pierristes le 9 novembre de la même année, il faut attendre le printemps 1919 pour que le mouvement syndical se reconstitue au sein de la Fédération des ouvriers de la métallurgie et de l'horlogerie.

De l'Union ouvrière au Parti socialiste

Après les luttes politiques menées à la fin du XIXème siècle avec le Grütli romand et le parti ouvrier, puis une certaine accalmie en 1901, la classe ouvrière de Sainte-Croix réapparaît sur la scène politique en 1905 sous le drapeau de l'Union ouvrière.

Le syndicat éprouve alors des difficultés certaines, si bien qu'un groupe d'ouvriers invite le député lausannois Gavillet à donner une conférence le 14 janvier 1905 sur les organisations syndicales en général. Un comité provisoire est alors formé qui convoque pour le 18 février une assemblée «en vue de constituer une association ouvrière dans notre localité ayant pour but : 1. Le développement de notre industrie et l'amélioration de la classe ouvrière; 2. La représentation des intérêts ouvriers dans les conseils de notre canton» (FAS 15 février 1905).

Les élections cantonales ont lieu dans moins de trois semaines et la population ouvrière est fort mécontente de la députation locale, comme du Grand Conseil en général. Celui-ci vient en effet de rejeter en vote final la Loi can-

tonale sur la protection ouvrière, un projet que les travailleurs de Sainte-Croix attendent depuis des années et qu'ils ont ardemment tenté d'améliorer afin d'assurer le paiement du salaire en espèces, régulièrement et à tous les ouvriers, y compris ceux qui travaillent à domicile.

Lors de l'assemblée préparatoire des partis radical et libéral, les délégués de l'Union ouvrière tentent de présenter leurs candidats afin d'établir une liste unique surcomplète. Mais la parole leur est refusée, toute négociation s'avère impossible et l'Entente présente une liste limitée de six noms. Les ouvriers décident alors de présenter leur propre liste de 12 noms comprenant ceux de l'Entente et leurs propres candidats, parmi lesquels l'ancien syndic César Aubert et l'infatigable Gustave Desponds.

Pour la première fois, les élections ont un goût de lutte des classes, l'affrontement est vif et la participation atteint le taux record de 62%. L'Union ouvrière remporte une victoire relative puisqu'elle met en ballottage le sixième candidat de l'Entente – qui sera élu au second tour – et obtient pour sa première apparition plus de 38% des suffrages. La leçon est claire, l'Union ouvrière, avec plus d'un tiers des voix, a droit à une juste représentation dans les conseils.

C'est précisément ce que demande le comité pour les élections communales de novembre 1905. Mais les partis radical et libéral – qui s'entendent depuis longtemps pour se partager les sièges – refusent absolument d'accorder 40 noms sur une liste de 120 à la toute nouvelle et encore provisoire Union ouvrière. Un nouvel affrontement est inévitable et le corps électoral se retrouve en présence de deux listes opposées et de programmes politiques fort divergents quoique très modérés.

L'Union, qui estime que les autorités communales n'ont rien fait pour les ouvriers, demande la gratuité de l'enseignement secondaire et celle des inhumations, l'amenée d'eau à domicile, une promotion industrielle efficace, un «appui moral et financier de la Commune aux syndicats organisés» et un «règlement communal pour la protection des ouvriers et employés non soumis à la Loi sur les fabriques» (*FAS* 25 novembre 1905). La lutte est vive, mais inégale avec le système majoritaire, si bien que les ouvriers perdent les rares conseillers qu'ils avaient et que leur meilleur candidat, l'accordeur Arthur Martin, n'est que premier des viennent-ensuite.

La classe ouvrière sainte-crucienne perd ses deux premières batailles électorales, mais elle a pu s'organiser, compter ses forces et elle va tirer les leçons d'une tactique – l'affrontement direct – qu'elle ne répétera pas de si tôt. L'Union ouvrière subit en 1905 un troisième échec – une tentative infructueuse de créer une fabrique de limes sous la forme coopérative – qui contribue à sa disparition provisoire.

En automne 1907, la votation fédérale sur la nouvelle organisation militaire et la grève des ouvriers pierristes provoquent une certaine effervescence politique, si bien que le 30 novembre, une dizaine de personnes se retrouvent à l'hôtel du Jura, répondant à l'invitation de Georges Junod-Leder. On nomme un comité et publie un communiqué annonçant que l'Union ouvrière «entre maintenant dans une période plus active» et qu'elle a pour but «d'améliorer la situation des travailleurs par les moyens économiques, politiques et sociaux» (*FAS* 7 décembre 1907).

Le 27 janvier 1908, septante personnes réunies en assemblée générale au Stand adoptent les statuts de l'Union et nomment son comité, présidé jusqu'à la transformation en parti socialiste, par le fondateur Junod-Leder. On y retrouve les militants qui ont été de toutes les luttes syndicales et politiques des années de crise : Gustave Desponds qui créera une sous-section à L'Auberson en 1911, Emile Bugnon qui est alors tenancier du Stand, César Aubert l'ancien syndic, les remonteurs de La Chaux Léon et Gustave Gonthier, les poseurs de L'Auberson Numa Gonthier et Emile Gueissaz, Georges Margot de La Vraconnaz et le menuisier Jacob Müller.

L'Union ouvrière, qui se veut à la fois syndicale et politique, compte en quelques semaines 275 adhérents, puis bientôt 400. Selon sa «Déclaration de principes», elle a «comme idéal la transformation de la société actuelle par l'action coopérative et socialiste. Elle tend à obtenir le maximum de garanties individuelles pour le citoyen et le maximum de démocratie dans l'Etat.» L'Union «désire appuyer toutes les réformes de nature à améliorer la situation matérielle, intellectuelle et morale de l'individu [...] Elle établit pour chaque période parlementaire un programme sur les œuvres et réformes qui lui paraissent réalisables.» (*FAS* 15 novembre 1913)

L'Union ouvrière montre aussitôt l'exemple. Après avoir soigneusement étudié le fonctionnement des pharmacies populaires de Lausanne et de La Chaux-de-Fonds, elle décide d'adapter ce système aux conditions locales en concluant dès 1908 un accord avec le pharmacien du village qui accorde le tarif militaire, soit une réduction de 30 % en moyenne, aux membres de la société à qui elle offre également des consultations gratuites auprès de deux médecins de la place.

L'Union est également à l'origine de la Caisse de secours des ouvriers qui subsiste aujourd'hui encore. Constituée le 4 septembre 1908, elle pour but, selon le principe de la mutualité, d'apporter un secours lors du décès d'un membre ou en cas de difficultés particulières. La Caisse est alimentée par une cotisation annuelle de 2 francs, des dons, tombolas et lotos; si son comité est proche de l'Union ouvrière, il s'en distancie progressivement pour atteindre l'indépendance en avril 1916, à la veille de la fondation du parti socialiste.

Avec l'Union, les ouvriers disposent d'un local où ils trouvent des journaux socialistes et syndicaux, où ils célèbrent le Premier Mai par une partie familiale, où ils assistent aux conférences de Charles Naine, Oscar Rapin et Paul Golay; grâce à elle, ils rencontrent les camarades des sections voisines lors de promenades dominicales sur les sommets jurassiens.

Au début 1909, afin de contrer une nouvelle baisse des salaires, le comité de l'Union ouvrière prend sa dimension syndicale et convoque plusieurs assemblées populaires de protestation. Le 16 février, une commission mixte composée de Georges Junod-Leder et du fabricant Ernest Paillard est nommée qui parvient à conclure un accord avec d'autres fabricants de la place et un concurrent implanté dans le Doubs. Dans la foulée, une convocation est adressée aux finisseurs et remonteurs en vue de reconstituer une organisation syndicale. Ce succès momentané contre la baisse des salaires a aussitôt ses répercussions politiques puisque dans les quinze jours ont lieu les élections cantonales.

Après l'échec de 1905, l'Union ouvrière reconstituée s'était déjà lancée en 1908 dans une élection complémentaire lors de laquelle son candidat Junod-Leder avait obtenu 40% des suffrages. L'année suivante, forte de ce succès, elle propose aux partis – qui s'apprêtaient à reconduire leur entente – d'inclure son candidat dans une liste surcomplète de neuf noms. L'atmosphère du moment conduit l'assemblée préparatoire à accepter cette proposition qui provoque une nouvelle joute électorale d'autant plus passionnée que deux candidats sont présentés pour défendre les intérêts de Bullet, dont Edouard Baierlé, constructeur du Grand Hôtel des Rasses et pionnier de l'«industrie touristique». Mais ce sont ces derniers qui font les frais de l'opération. Junod-Leder est élu avec 511 voix sur 975 et il retrouvera régulièrement les bancs du Grand Conseil lors des élections suivantes.

Ce premier succès électoral, l'Union ouvrière va tenter de le confirmer lors des élections communales. Forte de ses quatre cents membres (le tiers de l'électorat) elle revendique vingt-cinq candidats sur une liste surcomplète, mais elle se contente finalement de quinze, car l'échec de la liste séparée de 1905 est encore dans toutes les mémoires. Bien lui en prend, car elle parvient à faire élire quatre candidats et à en placer six parmi les viennent-ensuite. C'est suffisant pour former un groupe et engager la bataille pour réaliser son programme.

Mais les débuts sont toujours difficiles et les conseillers socialistes traversent le purgatoire pendant la première législature. Dès la première séance du Conseil communal en 1910, Junod-Leder dépose deux motions demandant la création d'un tribunal de prud'hommes dans la commune et celle d'un poste de médecin des écoles. Refus du législatif. Refus aussi de supprimer la finance pour les enfants qui fréquentent l'école du soir, refus

d'envisager la construction ou l'achat d'un bâtiment pour les assistés. Le leader ouvrier s'époumonne à demander l'application du Règlement communal sur le paiement des ouvriers et il ne remporte son premier succès que le 20 octobre 1913, juste avant les élections et grâce à l'appui des libéraux, avec l'augmentation du traitement du concierge et la suppression du balayage des classes par les élèves. Ce n'est pourtant pas le Pérou...

D'autres succès interviendront après les élections de 1913, marquées par une volonté radicale de montrer sa force et par une alliance «disparate» entre libéraux et socialistes qui permet une légère progression de ces derniers.

Avec plus de succès que sur les bancs du Conseil communal, l'Union ouvrière joue pleinement son rôle d'organisation populaire en prenant l'initiative, à deux reprises, d'assemblées populaires de protestation contre la hausse du prix du lait décrétée par les Laiteries réunies. Après le refus en 1910 de la Société coopérative *L'Avenir* d'organiser la distribution du lait, le comité de l'Union tente l'année suivante de prendre en charge lui-même ce service, des listes de souscription se couvrent rapidement de signatures, mais sans que le projet n'aboutisse. La pression populaire exercée à ces occasions-là fut néanmoins un résultat en elle-même.

Au cours de ses huit années d'existence, l'Union ouvrière de Sainte-Croix a su capter le mécontentement de la classe ouvrière, le transformer en assemblées réunissant des centaines de personnes (lors des votations, de baisses de salaires, d'augmentation des prix), elle a su donner une force et une conscience sociale au mouvement ouvrier local.

L'Union a joué son rôle sur les plans social et politique, elle n'est cependant pas parvenue à assumer la dimension syndicale que la plupart voyaient en priorité lors de sa création. La conjoncture économique et la personnalité de Georges Junod-Leder ont fait de l'Union moins un syndicat qu'une préfiguration du parti socialiste. Bien qu'elle reste très distante des organisations cantonale et nationale, elle soutient les candidats socialistes lors des élections nationales et prend une part active aux récoltes de signatures et aux campagnes précédant les votations.

Aussi lorsque la convocation à l'assemblée du 1er Mai 1916 mentionne la «constitution du parti socialiste», cela n'est pas en soi un événement. Un nouveau comité est élu, présidé par Camille Py, mais on retrouve un grand nombre de militants de l'Union ouvrière. Cette décision a surtout un effet de clarification au sein du mouvement ouvrier local et l'ambiguïté de l'Union qui, comme son nom l'indique voulait réunir toutes les fonctions de défense des ouvriers, est levée. La Caisse de secours des ouvriers vient d'affirmer son indépendance, un parti socialiste est fondé, la place est libre pour reformer un syndicat professionnel.

On verra cela après la guerre, au printemps 1919. Quant au parti socialiste, c'est aussi après la guerre, mais la suivante, qu'il prend la majorité dans la commune de Sainte-Croix.

Les boîtes à musique, qui sont à nouveau la première industrie locale, poursuivent leur carillon cristallin sur les hauteurs du Jura vaudois.

Sources

Copies de lettres de la Société des ouvriers en boîtes à musique de Sainte-Croix : 1900 à 1908.

Procès-verbaux de l'Union ouvrière : 1907-1911 et 1912-1918

Feuille d'Avis de Sainte-Croix : 1852 à 1917

La Voix de l'Avenir : 1867- 1868

Le Grutli : 1887- 1900

Robert JACCARD : *Sainte-Croix et ses industries*, Lausanne 1932.

